



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : _____	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : 2018-KKP-1712

1. Intitulé du projet

Amélioration du fonctionnement hydraulique du ruisseau des Frênes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de communes Val Vanoise

Nom, prénom et qualité de la personne

M Thierry MONIN

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	1	7	3	0	0	1	5	1	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique _____

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Travaux de confortement d'un cours d'eau par enrochements secs, sur un linéaire de 150 ml en milieu urbain. Rubriques : 3140-1°, 3150-2°

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les interventions envisagées sont, d'amont vers l'aval :

- partie haute entre sa source et le plan du Clocher : entretien du lit (évacuation déchets, coupe arbres, nettoyage buses)
- secteur de Côte Martel : renforcement du lit par une carapace d'enrochements secs sur 111 ml
- secteur de Plan Chevalier : repositionnement de gros blocs en fond de lit
- secteur du Plan des Nez : renforcement du lit par une carapace d'enrochements secs sur 39 ml

L'enlèvement des grilles en entrée de passages busés est préconisé sur l'ensemble du linéaire.

4.2 Objectifs du projet

Le ruisseau des Frênes est un cours d'eau « urbain », caractérisé par une absence de lit marqué en amont de la station de Méribel (1550 m). Sa source provient d'une résurgence entre des immeubles. Pratiquement jusqu'à sa confluence avec le Doron des Allues vers l'altitude de 1375 mètres, il chemine dans une zone urbanisée. Son régime hydrologique est fortement influencé par cette urbanisation qui implique de grandes variations dans les débits avec des valeurs de pointe très élevées sur des périodes de précipitations très courtes. Le lit du ruisseau des Frênes n'est pas naturellement calibré pour ces fortes valeurs de débit de pointe, même si la nature du substratum avec une moraine à blocs permet une bonne amorce de pavage. Il s'en suit des érosions de berges, sur deux tronçons en particulier. Ces érosions sont problématiques, du fait des matériaux charriés, au niveau des passages busés ou lorsque la hauteur des berges n'est pas en rapport avec les débits de pointe. Il est donc envisagé un renforcement du lit au niveau des berges et du fond de lit à l'aide d'enrochements secs, selon une section hydraulique adaptée, de nature à supprimer ou, au pour le moins, minimiser, l'érosion des secteurs les plus sensibles et le transport solide associé, Parallèlement à ces travaux, il est préconisé de supprimer toutes les grilles en entrée de passage busés et éventuellement de les remplacer par une barre verticale.

Les objectifs du projet sont de limiter les effets dommageables des débits de pointe sur le lit du ruisseau des Frênes tout en améliorant son fonctionnement hydraulique et en limitant les risques de débordements en milieu urbain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Comme évoqué au § 4.1 et 4.2, les travaux consisteront à :

- renforcer quelques 150 ml du lit du ruisseau des Frênes et de ses berges, trop sensibles en l'état aux débits de pointe, notamment lors d'épisodes pluvieux intenses. La technique retenue sera la mise en place d'enrochements secs.
- supprimer les grilles existantes en entrée de buses et les remplacer éventuellement par une barre verticale unique de nature à bloquer les matériaux les plus conséquents avant leur entrée dans les ouvrages hydrauliques, limiter les risques d'obstruction et, par voie de conséquence, de débordements.

L'approvisionnement des enrochements se fera en utilisant les voies de circulation existantes, de même que l'accès des engins de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, les aménagements et ouvrages feront l'objet d'une surveillance régulière, périodique ou après chaque évènement météorologique significatif, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement ainsi que de leur intégrité. Des travaux d'entretien pourront être programmés à l'issue de ces visites si besoin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le service Eau Environnement de la DDT Savoie a été saisi pour avis en amont de ce projet en aout 2017. Il conclut à la nécessité d'une demande Autorisation Environnementale au titre du code de l'environnement (volet Eau), en complément de la présente demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Reprofilage du lit par enrochements secs : 111 partie haute + 39 partie basse = 150 ml	mètre linéaire
Enrochements secs : 303 partie haute + 105 partie basse = 408 m3	mètre cube
Terrassements en déblais : 514 partie haute + 166 partie basse = 680 m3	mètre cube
Terrassements en remblais : 105 partie haute + 19 partie basse = 124 m3	mètre cube

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune LES ALLUES

Lieux-dits :
PLAN CHEVALIER
PLAN DES NEZ

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 56' 86" 72 Lat. 45° 40' 04" 12

Point d'arrivée :

Long. 06° 56' 68" 59 Lat. 45° 40' 12" 03

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alpes du Nord - Vallée des Belleville
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau du PPR, le ruisseau des Frènes est identifié avec un aléa ruissellement fort. Il apparaît en rouge au niveau du zonage réglementaire. Le règlement ad-hoc (fiche R-R Ruissellement) prévoit que sont autorisés : - les aménagements du sol ne générant ni remblais, ni obstacle, et étant totalement transparents à l'écoulement des eaux; - les travaux et aménagements destinés à réduire les risques - les ouvrages, aménagements et travaux hydrauliques légalement autorisés Approuvé 27 mars 2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche (Massif de la Vanoise - S43-FR8201783) est à 4 km en amont.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais/remblais : + 556 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enrochements nécessaires au renforcement du lit du ruisseau des Frênes seront approvisionnés depuis une carrière.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Perturbations temporaires en phase de travaux. Aucune espèce protégée identifiée dans l'emprise des travaux (vérifications après de la Base de Données Naturalistes de l'ONF et de l'Observatoire de la biodiversité en Rhône-Alpes - Pôle information Flore-Habitats du CBNA).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de ruissellements (axe d'écoulements récurrents) selon PPR 2018. Débordements du ruisseau des Frênes. Les effets attendus sont positifs au regard des risques naturels. Les travaux visent à contenir les ruissellements et écoulements dans un lit renforcé et à réduire le risque de débordements du ruisseau des Frênes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, circulation journalière et hebdomadaire (hors week-end) des véhicules de chantier, limitée à quelques semaines. En phase d'exploitation, circulation très ponctuelle et limitée, du même ordre de grandeur que la circulation résidentielle du secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase travaux, nuisances sonores liées à l'intervention des véhicules de chantier, en journée uniquement et hors week-end.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Toutes les mesures seront prises pour limiter la mise en suspension de fines et la turbidité des eaux dans le ruisseau des Frênes, via la mise en place de dispositif de dérivation temporaire des eaux ou d'isolement des écoulements de la zone de chantier. Les enrochements seront mis en place "à sec", sans liant hydraulique ; c'est l'agencement soigné des blocs entre eux qui conférera sa solidité au dispositif.

L'intervention des engins dans le cours d'eau est exclue ; la majorité des travaux sera réalisée depuis les berges.

Les travaux interviendront en journée, et seront interdits les soirs et week-end. Sur ces périodes, les engins seront éloignés du cours d'eau.

Dans la mesure du possible, les travaux seront réalisés en période d'étiage estival ou automnal.

La durée du chantier n'excédera pas quelques semaines.

Les emprises seront, dans la mesure du possible, remise dans leur état d'origine.

Les choix techniques retenus sont de nature à réduire le risque de débordements du ruisseau des Frênes et la déstabilisation de son lit.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bozel

le.

7/12/20

Signature



val vanoise
communauté de communes
1, rue des Tilleuls - 73350 BOZEL
+33 79 55 03 34 / info@valvanoise.fr
www.valvanoise.fr

